

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Arrêté du 21 mars 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnalisés réservés pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

NOR : MENH1804527A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 21 mars 2018, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2018, aux examens professionnalisés réservés de recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est fixé à 153.

L'ensemble de ces postes est réparti conformément au tableau ci-après :

Administration centrale	2
Besançon	7
Clermont-Ferrand	15
Créteil	8
Grenoble	5
Martinique	4
Montpellier	16
Nancy-Metz	15
Nantes	14
Nice	5
Paris	3
Reims	2
Rennes	31
Rouen	14
Strasbourg	3
Versailles	9
Total	153